



# DECLARATIONS D'IMPÔTS

Les bénévoles de l'AVIVO Lausanne vous aident à remplir votre déclaration fiscale

<b>1<sup>ère</sup> période</b>	Mardi 18 février au Jeudi 17 avril 2025	<b>UNIQUEMENT SUR RDV</b>
<b>2<sup>ème</sup> période</b>	Mardi 29 avril au Mercredi 28 mai 2025	<b>UNIQUEMENT SUR RDV</b>
<b>3<sup>ème</sup> période</b>	Mardi 10 juin au Jeudi 3 juillet 2025	<b>UNIQUEMENT SUR RDV</b>

Pour prendre un rendez-vous, vous pouvez nous contacter dès le :

**Lundi 3 février 2025 au ☎ 021 312 04 52**

Tous les jours sauf, le mardi après-midi et le vendredi  
(le bureau est fermé tous les vendredis)

**AVIVO Lausanne / Place Chauderon 3 / 1003 Lausanne**  
**Vous nous trouverez au 5<sup>ème</sup> étage**

Participation financière demandée :

Tarif de base **CHF 35.-**

Avantage pour les membres AVIVO : tarif de base **CHF 25.-**

**Le paiement s'effectuera principalement par carte mais nous acceptons toujours l'argent liquide.**

### Avez-vous pensé à demander ?

- Un subside pour l'assurance maladie
- Des prestations complémentaires AVS/AI
- Des prestations complémentaires Familles
- La rente-pont

**L'AVIVO est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. Contactez-nous à l'adresse suivante :**

[social@avivolausanne.ch](mailto:social@avivolausanne.ch) ou au 021 312 06 54

## **Documents à apporter**

- Formulaire 2024 de transmission - enveloppe reçue des impôts en début d'année
- Clé USB verte de l'AVIVO (si vous en avez une)
- Dernière décision de taxation soit 2023 et acomptes impôts pour 2025**

### **Certificats et attestations pour tout revenu reçu en 2024**

- Certificats de salaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre
- Indemnités de chômage, perte de gain maladie et accident, AI
- Allocations familiales (si non comprises dans le salaire)
- Pensions alimentaires et la convention de séparation et/ou divorce
- Attestation des PC Familles ou rente-pont
- Attestations fiscales de rentes si AVS, AI, 2<sup>ème</sup> pilier, 3<sup>ème</sup> pilier ou autres (SUVA, rentes étrangères, etc.)
- Décisions complètes d'octroi de rente AI (pour les nouvelles rentes)

### **Documents indispensables reçus en 2024**

- Décisions de subsides OVAM (Office vaudois de l'assurance-maladie)
- Relevés des intérêts bancaires et postaux en Suisse et à l'étranger
- Solde des comptes au 31 décembre en Suisse et à l'étranger

### **Frais à déduire pour l'année 2024 (avantageux pour vous afin de payer moins d'impôts)**

- Bail à loyer et/ou baux à loyer
- Attestation de l'assurance maladie - frais médicaux et primes (assurance de base et complémentaire)
- Cotisations 3<sup>ème</sup> pilier
- Acompte des cotisations AVS/AI (pour personnes sans activité lucrative)
- Pensions alimentaires payées
- Frais de garde d'enfant
- Dons et versements aux partis politiques
- Si personne à charge : justificatifs des versements et attestation d'indigence
- Factures de dentiste, lunettes, EMS, etc. et/ou frais liés à un handicap
- Dettes (y compris cartes crédits) - intérêts et le solde au 31 décembre

### **Pour les propriétaires**

- La détermination de la valeur locative, les dettes hypothécaires 2024, les frais divers (assurances pour risques, impôt foncier communal, etc.), les factures de rénovation, la dernière estimation fiscale des immeubles

### **Pour les nouveaux propriétaires**

- Les documents mentionnés ci-dessus ainsi que la surface des pièces habitables (cuisine, salle de bains, W-C, hall, escaliers intérieurs du logement, combles habitables, vérandas fermées), année de construction et l'impôt foncier ou l'estimation fiscale